CENTRE CULTUREL J. PREVERT
FB/VB/TR
DECISION N°26_13405

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour l'accueil du spectacle « **L'Abolition des Privilèges** »,

CONSIDERANT la consultation **n°C26062** ayant permis de recevoir, d'analyser et de retenir la proposition de l'Association Le Royal Velours.

DECIDE

Article 1
Le marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de fournitures et services.

Le marché n°C26062 ayant pour objet le « *Spectacle* L'Abolition des Privilèges » est attribué à l'Association Le Royal Velours**, sis à 2e et 3e Etage Maison des Associations – 27 rue Jean Bart – 59000 Lille.**

Le marché est conclu **pour un montant total de 3 700.00 € HT soit 3 903.50 € TTC**. À ce montant s'ajoutent le transport décor et voyages, pour un montant de 740.00€ HT soit 780.70€ TTC, les défraiements pour un montant de 107.00 € HT soit 112,89 € TTC.

Le montant du marché est ainsi fixé à 4 547.00 € HT, soit 4 797.09 € TTC.

La prestation se déroulera **le vendredi 27 novembre 2026 à 20h30 au centre culturel Jacques Prévert, Place Piétrasanta – 77270 Villeparisis.**

Article 2
Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- **Prise en charge directe d'un catering pour le jour de représentation.**
- **Prise en charge directe des frais d'hébergements et le petit-déjeuner du 26 au 28 novembre 2026 pour une personne.**
- **Prise en charge directe de trois repas le soir du 27 novembre 2026.**
- **Prise en charge directe de la location de divers matériels techniques conformement à la fiche technique du spectacle.**

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Article 3
Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

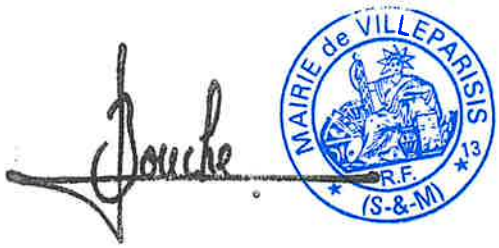
Article 4
Toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce marché seront signées, conformément aux délégations consacrées par la délibération du conseil municipal susmentionnée.

Article 5
Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 23 octobre 2026.

Le Maire,
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

CONTRAT DE CESSION
DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LE ROYAL VELOURS
Adresse du siège social : 2e et 3e Etage Maison des Associations 27 rue Jean Bart 59000 Lille
Adresse de correspondance : c/o Les Singulières - 35-39 rue du Maréchal Joffre 78100 Saint-Germain-en-Laye
Mail : lea@les-singulieres.fr / leroyalvelours@gmail.com
Numéro Siret : 838 872 786 00028 - Code APE : 9001Z
Numéro de licence : PLATESV-R-2022-002749
TVA intracommunautaire : FR27838872786
Représenté(e) par Aurélia Daoud, en qualité de Présidente, donnant délégation à Léa Serror, directrice de production
ci-après désigné le PRODUCTEUR d'une part,

ET :

Mairie de Villeparisis – Centre Culturel Jacques Prévert
Adresse siège social : 32 Rue de Ruzé, 77270 Villeparisis, France
SIRET 217 705 144 00202 — APE 84.12 Z
TVA intracommunautaire : FR01 88 217 705 144
Licences : PLATES V-D-2024-001776
Représentée par Frédéric BOUCHE, en qualité de Maire de Villeparisis
ci-après désigné L'ORGANISATEUR d'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes et techniciens nécessaires à sa présentation :

L'Abolition des privilèges
Texte d'après *L'Abolition des privilèges*, Bertrand Guillot © Groupe Delcourt, Les Avrils – 2022
Adaptation et mise en scène Hugues Duchêne

2. L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition du lieu de représentation : Centre Culturel Jacques Prévert Av. Aristide Briand,, 77270 Villeparisis, France dont le PRODUCTEUR déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONCLU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle, 1 représentations du spectacle *L'Abolition des privilèges* du Royal Velours :

27 novembre 2026 à 20h30

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle (URSSAF, AUDIENS, Congés Spectacles, AFDAS,...). Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utiles, auprès des autorités compétentes, les autorisations de séjour et pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires, et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa présentation. Le PRODUCTEUR en assurera le transport aller et retour ainsi que les déplacements locaux et les éventuelles formalités douanières.

Le PRODUCTEUR certifie que le décor du spectacle objet du présent contrat est conforme aux normes de sécurité en vigueur en France et en particulier qu'il est composé de matériaux ignifugés.

Si le PRODUCTEUR estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux dont dispose L'ORGANISATEUR, il devrait lui-même et à ses frais, en effectuer l'achat ou la location et subir toutes les charges découlant de leur utilisation (transport, assurances...).

LE PRODUCTEUR s'engage à respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relative à la sécurité ainsi que le règlement intérieur de L'ORGANISATEUR.

LE PRODUCTEUR atteste que le spectacle a joué plus de 141 fois au sens défini par l'article 89ter, annexe III CGI, à la date de représentation chez L'ORGANISATEUR.

Le PRODUCTEUR fournira à sur demande de L'ORGANISATEUR :

- les éléments nécessaires à la mise en place de la publicité du spectacle,

- une photocopie du traité particulier conclu avec la ou les sociétés d'auteurs, d'artistes-interprètes et/ou d'éditeurs concernant ce spectacle,

- une copie d'un certificat ou lettre de subvention d'un organisme public obtenue par la Compagnie pour la création du spectacle ou pour le fonctionnement de la compagnie en 2026

- En vertu de l'article L 324-14 du Code du travail, sur demande de l'ORGANISATEUR, une attestation des différentes caisses (URSSAF, AUDIENS, CONGES SPECTACLES, ASSEDIC) prouvant que le PRODUCTEUR est à jour du versement de ses différentes cotisations.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR fournira le lieu de représentation en ordre de marche, le personnel nécessaire au déchargement, rechargement, montage, démontage, services de répétitions, services de représentations compris. Il assurera en outre le service général du lieu : locations, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes, accueil du public, service de surveillance et de sécurité...

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de ce personnel.

Il aura à sa charge les droits d'auteur afférents aux représentations du spectacle en objet auprès de la SACD (à hauteur de 12,6% pour le texte et 2,4% pour la mise en scène) et en assurera le paiement, à l'exception des droits voisins qui seront à la charge du Producteur.

En matière de publicité et d'information, L'ORGANISATEUR s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le PRODUCTEUR et observera scrupuleusement les mentions obligatoires suivantes pour les représentations de *L'Abolition des privilèges* :

Distribution
Texte d'après *L'Abolition des privilèges*, Bertrand Guillot © Groupe Delcourt, Les Avrils – 2022 **Adaptation et mise en scène** Hugues Duchêne **Avec** Maxime Pambet, en alternance avec Maxime Taffanel et Oscar Montaz ; et Hugues Duchêne en alternance avec Baptiste Dezerces et Matéo Cichacki **Régie son, lumière et générale** Jérémie Dubois, en alternance avec Thomas Le Hetet et Léo Delorme **Collaboration artistique et création vidéo** Pierre Martin Oriol **Voix off** Lisa Hours **Scénographie** Julie Camus **Équipe de création** Hugues Duchêne, Maxime Pambet et Jérémie Dubois **Production et administration** Les singulières - Léa Serror **Diffusion** Les singulières - Léa Serror et ACMÉ – Kelly Gowry **Relations presse** Francesca Magni. **Merci** à Mathis Leroux pour l'administration de production et le soutien en diffusion jusqu'en septembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Mentions obligatoires
Production Le Royal Velours **Coproduction** La Rose des Vents - Scène nationale de Villeneuve d'Ascq (59) ; La Maison de la Culture d'Amiens (80) ; Le Phénix, Scène nationale de Valenciennes (59) **Le Royal Velours bénéficie du soutien de** la Région Hauts-de-France et de la DRAC Hauts-de-France pour la création de *L'Abolition des privilèges* ; de la ville de Paris pour la diffusion de *L'Abolition des privilèges* au Théâtre 13. **Avec le soutien** du Fonds d'Insertion pour Jeunes Comédiens.nes du PSPBB/ESAD. **Accueil en résidence** Maison de la culture d'Amiens (80), Théâtre 13 - Paris (75), La Rose des Vents - Scène nationale de Villeneuve d'Ascq (59), Théâtre du Nord - Centre Dramatique National Lille Tourcoing Hauts de France (59) **Coproduction Avignon 2024** Les singulières, Le Théâtre du Train Bleu, Le Royal Velours, ACME. **Avec l'aide de** la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif Hautsde- France en Avignon. **A compter de 2025, Le Royal Velours est conventionné** par le Ministère de la Culture (DRAC Hauts-de-France).

ARTICLE 4 - PRIX DES PLACES - NOMBRE DE SPECTATEURS

Le prix des places est fixé par L'ORGANISATEUR conformément aux tarifs qu'il pratique habituellement pour des spectacles du même type.

La jauge de la salle est de 210 places.

Le PRODUCTEUR bénéficie de 10 invitations par représentation hors quota professionnel.

Le montant de la recette issue de la vente des billets d'entrée aux représentations du spectacle sera entièrement acquis à l'ORGANISATEUR.

ARTICLE 5 - MONTANT DE LA CESSION ET DES FRAIS ANNEXES

L'ORGANISATEUR s'engage, en contrepartie de la présente cession, à verser au PRODUCTEUR sur présentation de facture, le montant de la cession et des frais annexes suivants :

Désignation	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Cession	3 700,00 €	5,50 %	3 903,50 €
Transport décor et Voyages	740,00 €	5,50 %	780,70 €
Repas : 5 défraiements au tarif syndeac. 2 midi et soir le 26/11 1 le 27/11 midi 2 le 28/11 midi et soir	107,00 €	5,50 %	112,89 €
	4 547,00 €		**4 797,09 €**

L'ORGANISATEUR prendra directement en charge les frais annexes suivants :

- Les hébergements de l'équipe du 26 au 28 novembre pour un total de 2 nuitées (1 personnes)
- Les repas de l'équipe du 27 novembre soir pour un total de 3 repas (3 personnes)

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Le règlement du montant de la cession et des frais annexes au PRODUCTEUR sera effectué par mandat administratif sous 30 jours sur présentation d'une facture libellée à l'ordre de l'ORGANISATEUR et déposée sur le portail choruspro à l'issue de la représentation, sur le compte ouvert au nom du **Royal Velours.**

Selon l'échéancier suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Facture unique	4 547,00 €	4 797,09 €
	4 547,00 €	**4 797,09 €**

ARTICLE 7 - MONTAGE - DEMONTAGE – REPETITIONS

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

L'ORGANISATEUR tiendra le lieu de la représentation à disposition du PRODUCTEUR à partir 27 novembre 2026 à 09h00 pour permettre d'effectuer les déchargement, montage, réglages, répétitions et raccords. Le démontage et le rechargement se feront à l'issue de la représentation. Un pré-montage lumière et son ainsi que du dispositif quadrifrontal sera effectué par l'organisateur avant l'arrivée du PRODUCTEUR. Les plannings seront définis d'un commun accord avec la direction technique de l'ORGANISATEUR.

ARTICLE 8 - ASSURANCES

LE PRODUCTEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques liés aux représentations et tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'ORGANISATEUR déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de tous les risques liés aux représentations dans le lieu précité.

ARTICLE 9 - ENREGISTREMENT – DIFFUSION

Le PRODUCTEUR s'engage à prêter son concours aux retransmissions fragmentaires - radiodiffusées ou télévisées - réalisées pour une diffusion dans un journal ou un magazine d'actualités générales, national ou régional ou spécialisé dans les informations culturelles, d'une durée inférieure à trois minutes.

Tout autre enregistrement, partiel ou total, devra faire l'objet d'un accord contractuel écrit et distinct.

ARTICLE 10 - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence française, et qui peut seule exonérer les parties de l'exécution du présent contrat. En cas de force majeure, le cocontractant empêché informera immédiatement l'autre partie.

Le défaut ou le retrait des droits de représentations à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résiliation de plein droit pour inexécution d'une clause essentielle de son préambule.

Toute annulation pour une raison autre que celles décrites ci-dessus entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre partie une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE 11 - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait à **Saint-Germain-en-Laye** le vendredi 31 juillet 2026.

LE PRODUCTEUR
Léa Serror
Directrice de production

L'ORGANISATEUR
Frédéric BOUCHE
Maire de Villeparisis

MAIRIE de VILLEPARISIS R.F. (S-&-M)

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

FICHE TECHNIQUE

L'abolition des privilèges

Edition du 15/10/25

Structure de production LE ROYAL VELOURS

Régisseurs

Jérémie Dubois +33 6 08 70 01 29 / dubjeremie@orange.fr

Thomas Le Hetet +33 6 23 37 20 39 / tlehetet@gmail.com

Léo Delorme +337 60 24 06 75 / delorme-leo@hotmail.fr

Administration, production, diffusion

Les singulières

Léa Serror +33 6 80 53 30 45 / lea@les-singulieres.fr

Adaptation et mise en scène

Hugues Duchêne +33 6 06 53 93 18 / huguesduchene@gmail.com









Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Descriptif et Durée

L'*Abolition des Privilèges* est un spectacle tout public, il peut être représenté dans une salle classique ou dans toute autre salle permettant d'installer le dispositif (établissements scolaires, salle des fêtes, extérieur, ...)
Durée du spectacle 1h15

D'après *L'Abolition des Privilèges* de Bertrand Guillot - Edition Les Avrils
Adaptation et mise en scène Hugues Duchêne
Avec Maxime Pambet en alternance Maxime Taffanel et Oscar Montaz
Et Hugues Duchêne en alternance Baptiste Dezerces et Matéo Cichacki
Régie Jérémie Dubois en alternance Thomas Le Hetet et Léo Delorme
Scénographie Julie Camus

Equipe en tournée

L'équipe se compose de 4 personnes :
1 metteur en scène et comédien ou 1 comédien
1 comédien
1 régisseur général
1 administratrice de production

Particularités

Il s'agit d'un dispositif scénique en quadri frontal. Les gradins accueillant une partie du public seront installés sur scène.
Le dispositif doit respecter un équilibre et une bonne répartition du public.
Le dispositif scénique est adaptable en fonction de chaque salle, la jauge varie en fonction de l'adaptation.
Le spectacle commence par un appel téléphonique du comédien qui se situe hors du théâtre, cet appel est retranscrit sur écrans pour la partie vidéo.
L'appel est réalisé par Facetime ou WhatsApp, nous devons donc avoir accès à internet ou une couverture réseau 4G pour un partage de connexion via un téléphone portable.
Quatre fauteuils devront être condamnés pour le jeu des comédiens.
La régie doit être placée de façon à avoir une visibilité sur le plateau, cela peut être en salle ou dans les derniers rangs du gradin (jauge réduite compensée par une partie du public sur le plateau.)

Scène

Si vous avez des doutes sur la possibilité pour votre plateau d'accueillir le spectacle, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous réaliserons un plan d'implantation pour vérifier la faisabilité.

Plateau nu, sans rideau, ni frises. Il est possible de rajouter des pendrillons si la salle résonne trop. Le plateau sera amené à la plus grande nudité possible. Nous sommes conscients que cela implique parfois des difficultés (dévoilement de blocs de secours, présence d'éléments techniques, etc.), celles-ci feront l'objet d'une attention spécifique pour chaque salle.

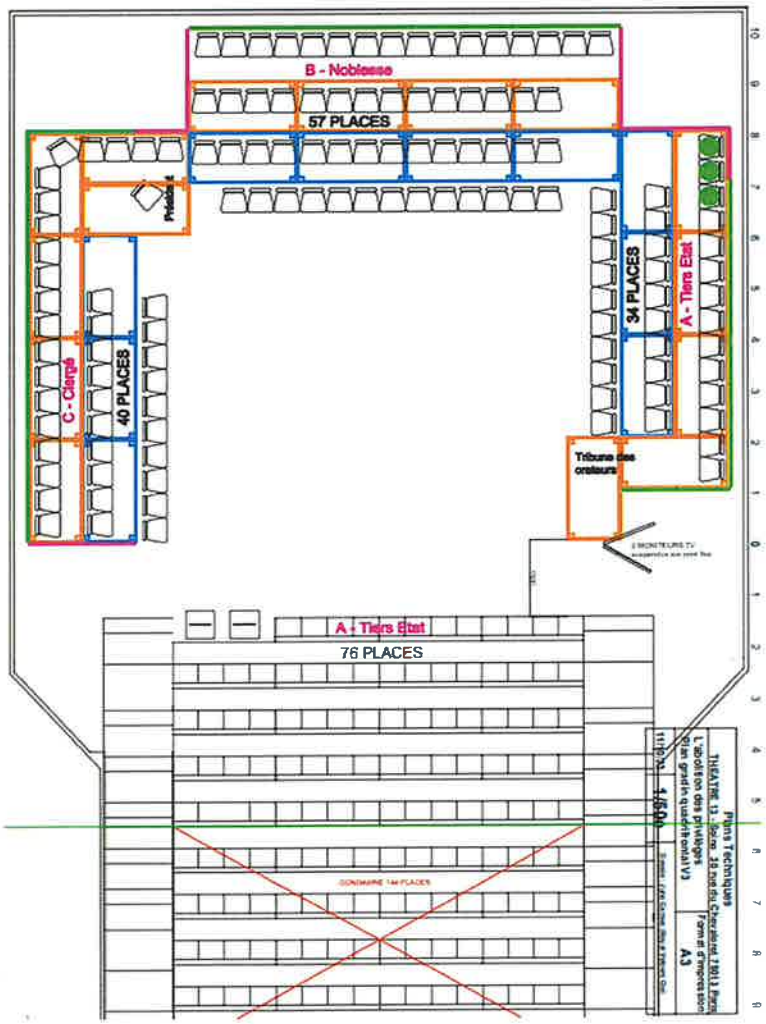
Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Machinerie

Principe général : notre implantation représente la grande salle des Etats Généraux de 1789, située dans l'Hôtel des Menus Plaisirs.

En fonction de la salle et de la jauge, pour recréer le gradinage, nous aurons besoin de praticables type Samia, de pieds, de rambardes et de chaises.
Nous pouvons réaliser un plan d'adaptation pour votre salle.

Ci-dessous un exemple implantation équivalent à une jauge de 207 places.



Eléments à fournir :

- 4 Praticables type Samia, dimensions 2 m × 1 m, hauteur 0,60 m soit 16 pieds de 80 cm
- 15 Praticables type Samia dimensions 2 m x 1 m, hauteur 0,40 m soit 60 pieds de 40 cm
- 10 Praticables type Samia dimensions 2 m x 1 m, hauteur 0,20 m soit 40 pieds de 20 cm
- 13 Rambardes de 2 m
- 10 Rambardes de 1 m
- 135 Chaises

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Son

Nous avons besoin de diffuser le son d'un appel téléphonique (joué en direct), effets sonores et enregistrements.

Le son est diffusé à partir de notre mini Mac, sortie via un mini jack.

Pour cela, nous nous appuyons sur le système de diffusion de la salle et de 2 ou 4 enceintes disposées sur le plateau dans 2 ou 4 angles du quadri frontal.

Matériel à fournir :

- Une console son
- Câble pour connecter la sortie mini jack à la console
- 4 enceintes
- 4 pieds accueillants les enceintes
- 1 sub

Vidéo

Nous diffusons sur deux écrans de télévision.

Les télés sont fixées par un système Gravity SA Vesa 1 puis sur pieds lestés.

Les télés sont à installer deux angles du quadri afin que l'ensemble du public puisse les voir.

Nous sommes autonomes sur le matériel vidéo sauf alimentation électrique (une pour la télé et une seconde pour le convertisseur SDI vers HDMI).

Nous venons avec :

- 2 télévisions
- 1 convertisseur HMDI vers SDI au départ du Mac en régie
- 2 convertisseurs SDI vers HDMI pour les télés.
- 2 câbles SDI de 30 mètres
- 4 câbles HDMI
- 2 pieds Gravity LS 431 B

Lumières

Avertissement :
La compagnie ne disposant pas de technicien lumière, nous aurons besoin d'un pupitreur pour enregistrer la conduite sur la console.

Le dispositif peut être adapté en fonction de la salle.

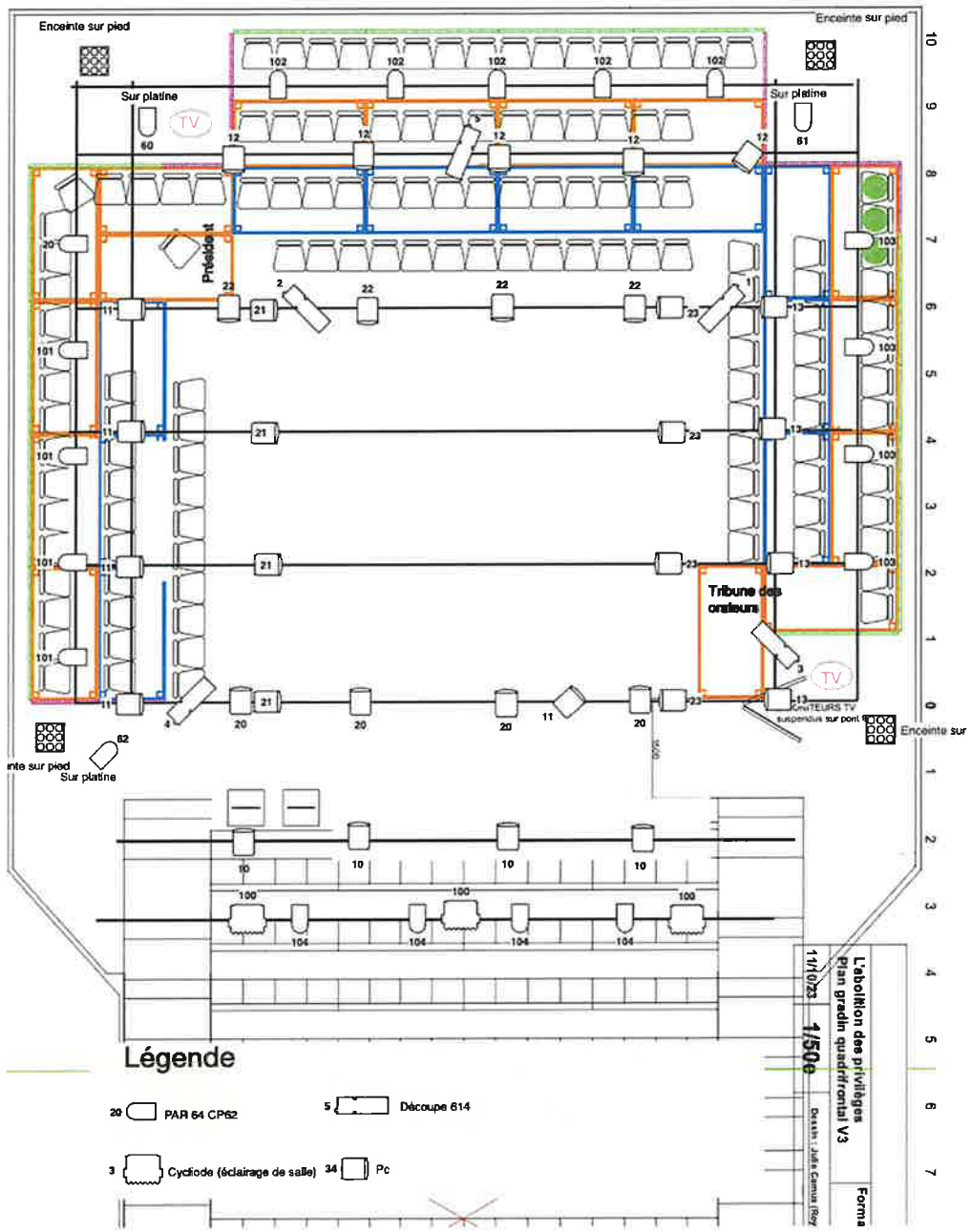
Nous nous appuyons sur les lumières de salle et celles des services.

Matériel à fournir :

- Une console lumière, PC, PAR, découpe, cycliode, Gélatine 201, frost.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Exemple d'implantation type :



Les lignes de PC de 10 à 13 correspondent à la face de chaque gradin, la ligne commence au ras du premier rang.

Les Lignes de PC de 20 à 23 correspondent au rattrapage de face de chaque gradin, la ligne fini au ras du ras d'en face.

Les PAR 101 à 104 sont à orienter en douche sur le public.

Les cycliodes sont l'entrée public, nous pouvons nous appuyer sur votre système le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Consommable

Merci de fournir (par représentation)

- 2 bouteilles de pétillant idéalement local (exemple Clairette de Die)
- 1 bouteille de pétillant sans alcool (exemple Festillant)

Les bouteilles doivent ressembler à des bouteilles de champagne.

Décor et matériel apportés par la compagnie

Le transport du décor et du matériel est réalisé en véhicule léger par le régisseur de la compagnie. Merci de nous transmettre les documents d'accès au théâtre, ainsi que le contact téléphonique.

Le véhicule restera au théâtre le temps de l'exploitation, prévoir une place de stationnement.

Matériel :

- 1 chaise pliante recouverte d'un tissu ou 1 fauteuil
- 1 banc
- 1 ou 2 caisses de verre à champagne
- 4 pieds de lumière pour la scenographie si besoin
- 1 Mac mini, un écran incluant le logiciel Millumin V4 pour la conduite vidéo et son
- 7 toiles peintes
- 7 manches à balais
- 1 gourde
- 3 serviettes de bain
- 1 perche à selfi
- 1 casque filaire de téléphone portable

Loge et catering

Loges pour 2 personnes avec lavabos, douches, savon, chauffage, miroirs, chaises, portants, réfrigérateur, toilettes, serviettes de toilettes. Catering pour 2 personnes, à la discrétion du lieu d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Costume

Description :
2 silhouettes 1 costume par comédien

Transport :
Les costumes sont transportés dans une valise.

Entretien :

Les costumes et leur entretien sont pris en charge par la compagnie, cependant si vous le souhaitez, vous pouvez avoir recours à une habilleuse pour l'entretien des costumes à l'issue des representation (sauf le dernier jour de représentation)

Matériel nécessaire :

- 1 planche à repasser
- 1 fer à repasser
- 1 machine à laver programme court
- 1 sèche-linge

Liste des costumes et accessoires :

- Pantalon noir à pinces (1 exemplaire)
- Veste de costume (1 exemplaire)
- Chemise blanche (2 exemplaires)
- Veste bleue (3 exemplaires)
- Pantalon (3 exemplaires)
- Maillot de corps blanc (3 exemplaires)
- Paire de chaussettes blanche (3 exemplaires)
- Caleçon (3 exemplaires)
- Paire de chaussure noir (1 exemplaire)
- Paire de chaussure Doc Martens (1 exemplaire)
- Casquette (1 exemplaire)
- Bonnet (1 exemplaire)

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Planning type de montage - indicatif

Nous demandons un prémontage du plan adapté (praticables, chaises, lumière et son) qui sera envoyé par notre régisseur général à partir des plans (pdf) et des photos que vous aurez fournies. Le spectacle est conçu techniquement pour être monté à J.

Les horaires et les demandes en personnel qui figurent ci-dessous sont à adapter en fonction de vos habitudes de travail. En particulier si vous avez des techniciens polyvalents, il est possible de diminuer la demande sur la journée de montage.

Jour	Horaires	Activité	Personnel compagnie		Personnel théatre			
			Tech	Comed+Prod	Mach	Lum	Son	Vidéo
J-1		Prémontage de lumière, son, vidéo, praticables. Lumière patchée et gélatinée.	0	0	À votre convenance			
J	09:00 - 13:00	Déchargement / montage scéno / vérifs et réglagles lumière / sons et vidéo/ finitions plateau	1	1	1	2	1	1
	13:00 - 14:00	Pause						
	14:00 - 18:00	Conduite lumière, son et vidéo/ Mise / répétition / nettoyage plateau en fin de service	1	2	0	1	0	0
	18:00 - 19:00	Pause						
	19:00 - 20:00	Habillage/ mise plateau / check lumière, son, vidéo	1	2	0	1	1	0
	20:00 - 20:30	Entrée du public	1	2	0	1	1	0
	20:30 - 21:45	Représentation	1	2	0	1	1	0
	21:45 - 23:30	Démontage + rangement des costumes + chargement du véhicule	1	2	1	1	1	0
	00:00	Fermeture du théâtre						

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261110-26_13405-CC
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026